



Monsieur Bruno TRONI^e
Maire
Rue Jean Jaurès
62420 BILLY-MONTIGNY

Hénin-Beaumont, le - 4 AVR. 2022

Nos réf. : MDF/PDe/LM

Objet : modification simplifiée du PLU

Monsieur le Maire, *cher Bruno,*

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre courrier concernant le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune et pour lequel vous sollicitez un avis au titre du Schéma de cohérence territoriale.

A la lecture de la notice de présentation il apparaît que ce projet porte sur le classement de 1,3 hectare de zone à urbaniser à vocation de béguinage (1Aub) en zone urbaine mixte (UB).

Sur le plan de l'habitat, il apparaît que le changement du zonage contribuera à la diversification du parc de logements de la commune et à *une offre de logements adaptée aux parcours résidentiels*. Le projet permettra également *une mixité sociale et générationnelle* telle que prescrite par le SCOT.

Concernant la densité, le nouveau zonage prescrit une densité minimale de 30 logements à l'hectare, ce qui est compatible avec la densité attendue dans le secteur du Cœur Urbain dont fait partie la commune de BILLY- MONTIGNY. A cet égard, il est à noter que la zone concernée par la modification se situe en dehors de la bande de 500 mètres de l'axe du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) dans laquelle une densité de 50 logements à l'hectare est quant à elle prescrite.

Au regard des orientations du Schéma de cohérence territoriale, un avis favorable peut être émis au titre du SCOT sur ce projet de modification simplifiée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, l'assurance de ma parfaite considération.

Amitié,

Le Président,

Marcello DELLA FRANCA